

## RÉSISTER, AGIR, PROPOSER !

Le projet de loi de finance 2014 maintient le mauvais cap aux Affaires étrangères et à l'AEFE. A la tutelle, les économies continuent, les postes ferment et les personnels sont les premiers visés. A l'Agence, la baisse de la subvention à l'Etablissement public va clairement à l'encontre de la dynamique du réseau, voire, répétons-le, de la priorité présidentielle à l'éducation. **Là aussi, les personnels, mais pas seulement, en subiraient inévitablement les conséquences s'ils se laissaient faire : Il n'en est pas question pour le SNES-FSU !**

**Nous nous mobiliserons, dès la journée d'action du 15 octobre, par une opération « carton rouge », pour mettre les pouvoirs publics face à leurs responsabilités par rapport à la dégradation programmée de l'Etablissement public et de l'enseignement français à l'étranger.** D'autres actions suivront si nous ne sommes pas entendus !

A travers l'action syndicale, nous dénoncerons ces « beaux projets » qui voudraient nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Parmi les dérives, on peut citer les contrats au rabais chez les opérateurs privés ou les blocages de toute sorte à l'AEFE : ISVL, avantage familial, postes budgétaires, refus de résidentialisations ou salaires des recrutés locaux : la liste n'est pas exhaustive !

A tous les niveaux il faut stopper cette politique de peu d'ambition et ces postures néfastes. **Seule une action syndicale offensive et majoritaire fera la différence et sera à même de freiner cette politique antisociale et anti-éducation dans le réseau.**

Avec les personnels, le SNES et les syndicats de la FSU proposeront aussi d'autres options, en alertant les directions, les politiques et nos élus. Qu'on nous taxe d'idéalisme, nous saurons leur répondre que ce sont leurs méthodes qui vont dans le mur et dégradent tant l'Education que les missions de service public à l'étranger.

**Par l'action syndicale, nous leur montrerons que les acteurs principaux de ses missions savent résister, et qu'ils ont mieux à proposer !**

**Résistez, agissez et proposez, en rejoignant le SNES-FSU !**

H.D.F.  
INFOS  
N° 2



Secteur hors de France  
téléphone : 33 1 40 63 29 41  
télécopie : 33 1 40 63 28 31  
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)  
courriel : [hdf@snes.edu](mailto:hdf@snes.edu)

### SOMMAIRE :

1. Projet de loi de finances 2014 pour l'AEFE
2. Point de rentrée sur l'avantage familial à l'AEFE
3. ISVL des résidents : point sur l'arrêté du 1er octobre
4. Le SNES rencontre la Directrice de l'AEFE
5. Réunion du groupe de travail (GT) sur les risques psychosociaux
6. Mission Laïque Française : commission consultative paritaire
7. La FSU reçue par le Sénateur Yung
8. Recrutement Wallis et Futuna - rentrée de Février 2014
9. Postes à profil particulier en Nouvelle-Calédonie
10. Affectation en Andorre : année 2013-2014

## 1. Projet de loi de finances 2014 pour l'AEFE

Les principaux éléments de ce projet de lois de finances pour l'AEFE sont les suivants

- un satisfecit de l'administration sur la réforme des bourses qui privilégie les critères sociaux ;
- Le ministre des Affaires étrangères a confié à la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger la mission de dresser un bilan sur le développement, l'organisation et le mode de fonctionnement du réseau des établissements français à l'étranger et d'engager une réflexion sur le développement du réseau. Dans un contexte marqué par une demande croissante d'éducation en français à l'étranger, cette mission a pour but de définir les objectifs et priorités de la politique scolaire extérieure et d'engager **une réflexion sur le modèle économique du réseau** ;
- un autre satisfecit sur le développement du « label » type MAEE, qui distinguerait des établissements qui satisfont à des critères d'un cahier des charges ambitieux. Ils citent la qualité de l'équipe enseignante ! Rappelons que ces établissements peuvent être « labélisés » sans aucun titulaire.
- des avances de l'agence France trésor pour la programmation immobilière à hauteur de 9,5M €
- la subvention (dotation à l'AEFE) pour charges de service public passe de 425 M€ en 2013 à 416,5 M€ en 2014 ;
- l'aide à la scolarité, les bourses, passent de 110, 3 M€ à 118,5 M€ ;
- le nombre d'emplois sous plafond ne bouge pas, 6353 ;
- le nombre d'emplois hors plafond augmente pour passer de 4561 en 2013 à 4661 en 2014. Ces 100 emplois, intégralement payés par les établissements, se composent de 20 postes de résidents et 80 poste de recrutement local pour les établissements en gestion directe.

Les commentaires du SNES

L'examen du PLF montre que le désengagement de l'Etat est encore plus flagrant que l'année précédente. Ce constat montre de manière évidente que le gouvernement actuel prolonge la politique du précédent en **priviliégiant le « financement » des usagers au détriment de l'institution publique**. L'autofinancement des établissements fait peser sur les familles françaises à revenus moyens une charge qui est dans bien des cas insupportable.

La réforme des bourses citée dans le PLF s'appliquerait sur des critères sociaux, **mais les rédacteurs oublient de mentionner que ces critères ne s'appliquent pas aux enseignants qui sont mis à l'écart par le mode de calcul des bourses scolaires**.

**Pour les personnels, cette diminution de la subvention obère toute réelle réforme de l'avantage familial des résidents, empêche une vraie réforme de l'Indemnité Spécifique de Vie Locale (ISVL), et aura des répercussions sur les budgets des établissements, y compris pour les conditions salariales des recrutés locaux.**

Le relèvement du plafond d'emploi (détachés et recrutés locaux des EGD) pourrait être une bonne nouvelle s'il n'obéissait pas à la même logique d'autofinancement. **Les emplois financés par les établissements vont encore faire peser sur les familles le financement**

**de la mission de service public d'éducation à l'étranger.** De plus, ces créations à la charge des établissements créent des inégalités entre ceux qui ont des moyens et ceux qui n'en ont pas, la plupart des établissements étant déjà endettés ou en passe de l'être, sur des projets immobiliers.

D'une manière générale, la priorité à l'éducation décidée par le gouvernement n'est pas respectée pour l'AEFE en 2014. Elle n'est même plus revendiquée comme l'avait déclaré le ministre Laurent Fabius en 2013 alors qu'aucune création d'emploi financé par l'Etat n'avait été programmée.

**Le SNES, le SNEP et le SNUipp, majoritaires à l'AEFE, demandent que le projet de loi de finances pour 2014 soit amendé, que la subvention ne soit pas diminuée mais qu'elle prenne en compte la nécessaire évolution des ISVL, de l'avantage familial et des différentes indemnités à créer.**

**Ils demandent aussi que le plafond d'emploi soit réhaussé afin que l'Etat assume la charge de création d'emplois d'expatriés et de résidents.**

## 2. Point de rentrée sur l'avantage familial à l'AEFE

### Du bon et du mauvais, mais le combat du SNES pour les personnels continue !

L'arrêté annuel (du 26 septembre 2013) fixant les niveaux de l'avantage familial (AF) pour les personnels résidents est paru au JO du 01 octobre 2013. Il concerne les établissements de rythme nord, ceux du rythme sud étant concernés par l'arrêté du 26 mars 2013 (JO du 29 mars 2013) Lire l'analyse complète à <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article237>

Suite au recours pour excès de pouvoir déposé par le SNES-FSU au Conseil d'Etat, **l'AEFE a dû revoir sa copie concernant des zones où, depuis la rentrée 2011, elle avait mis les montants de l'AF à zéro, privant ainsi arbitrairement les personnels concernés de toute aide à charge de famille et bien évidemment d'aide à la scolarité.**

Lors de la réunion avec la direction de l'AEFE du 03.10, le SNES-FSU est revenu sur cette décision du Conseil d'Etat et ses conséquences. Nous avons porté plusieurs arguments :

- **L'arrêté du 23 août 2011 ayant été annulé, il doit être modifié pour cette période afin que les zones lésées se voient attribuer un avantage familial normal.**
- **Le Conseil d'Etat ayant tranché, l'AEFE doit en tenir compte également pour la période 2012-2013 où là encore les personnels en charge de famille ont été arbitrairement privés de leur droit.**

Autre problème de l'arrêté d'octobre, la publication en date du 26 septembre 2013 fait que l'avantage familial modifié pour 2013-2014 ne sera versé aux personnels qu'à partir du 27.09.13. Pour la période du 01.09 au 26.09.13, les collègues toucheront l'ancien niveau (2012-2013) d'avantage familial, alors qu'on leur réclamera les droits de scolarité dès le 01.09.13, sur la base des tarifs 2013-2014. **Le SNES a dénoncé ce décalage de dates et ses conséquences pour les personnels.**

Le 03.10, le SNES-FSU est également intervenu sur les conséquences du jugement du tribunal administratif (voir <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article230>) concernant les **parents séparés ou divorcés**.

Pour les **droits de première inscription (DPI) des personnels résidents**, là encore, rien dans l'arrêté. Le SNES, qui avait arraché cette exonération pour les personnels, a donc, une nouvelle fois, fait confirmer le principe de gratuité de fait. La direction de l'AEFE l'a réaffirmé.

Enfin, le SNES-FSU est revenu lors de l'entretien sur la question du **forfait avantage familial**. Nous avons gagné que cette question soit abordée au sein du groupe de travail sur l'ISVL. Le SNES-FSU y portera ses revendications d'augmentation du forfait hors espace

économique européen (EEE) de 60 à 210 €, ainsi que d'introduction d'un forfait de 90 € en EEE. **L'Agence n'a de cesse de limiter l'avantage familial à un paiement des frais de scolarité alors qu'il s'agit bien d'une prestation, pour les personnels résidents, qui a vocation d'aider à payer toute charge de famille. Le SNES-FSU continuera son combat pour une politique juste et des droits respectés en la matière.**

### 3. ISVL des résidents : point sur l'arrêté du 1er octobre

Comme le SNES l'a prévu et dénoncé auprès de l'AEFE, les problèmes et les injustices s'accroissent dans le dossier « refonte » de l'ISVL.

Le passage en force de l'AEFE sur une refonte à enveloppe constante, contre l'avis des syndicats de la FSU, continue à produire ses effets. L'arrêté du 1er juillet 2013, avait entériné des baisses d'indemnité pour 30 % des personnels résidents du réseau. Le groupe de travail du 3 septembre (voir HDF info 1 <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?rubrique136>) a mis à jour les premiers problèmes et malheureusement confirmé la position du SNES. L'arrêté du 1er octobre en rajoute !

5 pays (Australie, le Japon, le Sénégal, la Tunisie et le Venezuela) devaient bénéficier de modifications spécifiques de l'AEFE en dehors de l'application du barème IRE des affaires étrangères. Pour le premier il s'agissait de neutraliser la baisse prévue par l'arrêté MAEE. Pour le Japon, le GT avait acté une diminution d'impact de la baisse prévue, idem pour le Venezuela. La Tunisie avait un engagement à terme suite à la mobilisation des personnels. Le Sénégal devait remonter de 8 %, suite à une « erreur » sur le barème de juillet. **La encore, les personnels, avec le SNES-FSU, s'étaient fortement mobilisés en fin d'année scolaire dernière.**

À l'arrêté d'octobre, le Sénégal est la seule zone pour laquelle l'AEFE a appliqué l'engagement. Pour les quatre autres zones, comme dans l'ensemble du réseau, les évolutions de l'IRE des affaires étrangères ont été appliquées plus ou moins strictement. Nouvelle entorse à ce projet refonte qui ne tient pas ses engagements pour les personnels, si maigres soient-ils. **Le SNES l'a à nouveau dénoncé lors d'un entretien avec la Directrice de l'AEFE, le 3 octobre. Nous y avons rappelé notre rejet de la refonte à enveloppe constante, rejet d'une ISVL financée à 100 % par les établissements et, bien sûr des baisses de cette indemnité.**

Nous l'avons dit dans le compte rendu du GT du 3 septembre, la refonte, bloquée par le dogme de l'enveloppe constante, n'est pas bonne. À ce GT, le SNES avait aussi rappelé les engagements spécifiques dans certaines zones (Tunisie, Madagascar, Sénégal) mais également pointé le problème de niveau de l'ISVL dans d'autres, comme par exemple en Grèce, en Pologne, en Suède, au Nigeria, en Norvège ou en Russie.

Pour autant :

- La limite des cinq zones imposée par l'AEFE conduit en pratique, dans le cadre de la « refonte », de faire des choix. Or, les problèmes de niveaux d'ISVL sont constatés dans l'ensemble du réseau et le SNES, au nom des personnels, n'est pas là pour faire des choix qui consisteraient à « favoriser » les uns au détriment des autres.
- Les engagements n'ont, à l'exception du Sénégal, pas été tenus. L'administration renvoie au reclassement annuel (arrêté à venir de janvier 2014) mais là encore, aucune garantie ne sera donnée, et le principe de l'enveloppe constante primera.

Le SNES-FSU a lancé sa propre enquête sur les coûts des loyers et transports dans les pays, et ce en vue de l'ajustement annuel de janvier sur l'ISVL. Contactez vos responsables SNES dans les établissements. Dans le même temps, le SNES-FSU explorera, en lien avec ses sections et les personnels du réseau, des perspectives d'actions locales, sans lesquelles l'Agence continuera à imposer ses règles sur le dossier ISVL, règles qu'elle ne respecte pas pour autant !

#### 4. Le SNES rencontre la Directrice de l'AEFE

Le SNES-FSU a rencontré, le 3 octobre dernier, la nouvelle Directrice de l'AEFE, Hélène Farnaud-Defromont, entrée en fonction début septembre 2013, Etaiement également présents côté administration, le directeur adjoint, le secrétaire général ainsi que le directeur des ressources humaines. **Cette rencontre a été l'occasion pour le SNES de faire remonter les préoccupations de nos sections, de dénoncer le sous-financement de l'Établissement public** (prévision de baisse de la subvention de 8 millions d'euros sur le programme 185, dans le PLF 2014) **et les conséquences qui en résultent sur les conditions financières et de travail des personnels, alors que les effectifs des élèves ne cessent d'augmenter :**

- réforme de l'ISVL insatisfaisante à enveloppe constante (baisses pour plus de 30% des personnels),

- absence de traduction à l'AEFE de la priorité à l'éducation qui aurait notamment permis de résorber la précarité en résidentialisant les nombreux titulaires non résidents du réseau (une centaine d'emplois – 20 résidents et 80 recrutés locaux en EGD - seront créés mais totalement à la charge des établissements faisant encore plus peser sur les familles le financement de l'établissement public).

D'autre part, le SNES a fait part de son inquiétude quant à l'avenir de l'enseignement français à l'étranger où les conclusions de la concertation de la Monistère Conway en avril dernier mettent sur un même plan l'établissement public AEFE et d'autres opérateurs privés (MLF, établissements homologués, Label FrancEducation). **Le SNES, très attaché à la mission de service public d'éducation conteste et combat cette dérive commerciale de l'établissement public.**

La Directrice tente de lever cette ambiguïté en distinguant l'AEFE, cœur du réseau d'éducation à l'étranger, des outils développés par le MAEE, tel le Label FrancEducation, offres complémentaires s'adressant à des publics différents.

- **Quid cependant du déconventionnement du lycée d'Agadir, EGD, passé à la Mission laïque française, opérateur privé dont la gestion des personnels n'est pas la première qualité ?**

- **Quid de la triple mission d'inspection (MAE, MEN et Finances) qui s'est rendue dernièrement en Espagne ?**

Sur ce dernier point, la Directrice n'a aucune information à nous donner quant à d'éventuels déconventionnements ?

Lors des échanges, le SNES est revenu sur les **problèmes de transparences** au niveau des établissements et des zones (budgets non présentés dans les conseils d'établissements, cartes des emplois pas toujours votées, bilan des missions des coordonnateurs de la directrice, budget et opacité du comité de pilotage et de la mutualisation dont les représentants des personnels sont exclus...

Comme l'an dernier, le SNES a insisté sur les **dysfonctionnements**, en constante augmentation, **engendrés par quelques chefs d'établissements** et sur le temps de latence de l'Agence pour régler ces problèmes. Le DRH est intervenu assurant que ces services intervenaient rapidement dès qu'ils étaient informés de ces situations conflictuelles. Espérons qu'à l'avenir, ces interventions ne se traduiront plus par des non prolongation de mission d'expatrié par exemple !

Concernant les personnels, le Snes est revenu sur les problèmes de détachements, plus nombreux chaque année et sur le rôle accru que devrait jouer la DRH pour régler plus rapidement ces problèmes.

Côté indemnitaire, le SNES est longuement intervenu sur la refonte de l'ISVL et l'arrêté de l'avantage familial et l'interprétation contestée qu'en fait l'Agence. Sur ces deux points, le secrétaire général indique que des groupes de travail se réuniront prochainement. Quant à l'état d'avancement du dossier concernant les indemnités spécifiques (Documentalistes, CPE et Co-Psy), la réponse pessimiste de l'Agence montre, que ce dossier qui était au « sommet de la pile »(un projet de décret avait même été présenté en comité technique, il y a un an) est passé aux oubliettes.

**Les sujets de conflits potentiels ne manquent pas face à cette politique où les personnels ne sont guère considérés.**

Durant ces deux heures d'entretien, de nombreux sujets n'ont plus être abordés notamment sur la pédagogie. Le SNES inclura ces questions à l'ordre du jour des prochaines instances.

## 5. Réunion du groupe de travail (GT) sur les risques psychosociaux

Le 26 septembre dernier, l'Agence réunissait un groupe de travail dont l'ordre du jour était de donner sa forme définitive au plan de prévention des risques psychosociaux de ses services centraux ainsi que d'examiner l'enquête stress que l'Agence entend lancer auprès de ses personnels. Ces deux documents prenaient appui d'une part sur le plan de prévention du MAEE et d'autre part sur l'enquête concernant le stress au travail menée au **MAEE** début 2013.

Le SNES-FSU a commencé par souligner que ce GT remplaçait une réunion du comité hygiène, santé et conditions de travail (CHSCT) qui aurait **dû** se tenir le même jour et qui avait été **annulée** en raison de l'indisponibilité de la Directrice. Ce qui peut poser problème dans la mesure où la réglementation impose de tenir 3 CHSCT dans l'année et l'Agence n'en a organisé qu'un seul en 2013. Le SNES et le SNUIPP ont dit au Secrétaire Général qu'il n'était pas question de renoncer aux deux réunions restantes avant la fin de cette année.

A noter qu'une nouvelle assistante de prévention est nommée sur le site parisien. Elle et l'assistant nantais vont enfin recevoir la formation qui leur est due ! Au bout de 3 ans d'existence de cette instance, il était temps d'appliquer la réglementation !

Le SNES-FSU a ensuite fait part de ses remarques sur le plan de prévention à partir de l'observation des différences entre ce plan et son point de départ à savoir celui du MAE. N'en déplaise au DRH, le SNES a de nouveau fait modifier le tableau des actions retenues en imposant dans l'action n°2 que la notion de plus juste répartition de la charge de travail soit incluse, dans l'action n°4 qu'un dispositif d'évaluation soit obligatoire suite à l'élaboration de la charte des relations entre les services enfin pour l'action n°9 que les analyses et bilans des enquêtes menées fassent l'objet d'une « large communication ».

En revanche l'Agence a refusé d'inclure l'enquête stress dans le tableau des actions. Le SNES sera attentif à ce que cette enquête soit soumise aussi à la règle.

Celle-ci apparaît sous la forme d'un questionnaire **que l'on peut** scinder en deux parties. L'une contient des données personnelles et médicales et à la demande de SNES il sera prévu qu'on puisse ne pas répondre à l'aspect médical afin notamment de garantir l'anonymat des personnes. L'autre partie concerne le stress et contient une enquête normée et largement employée appelée test de Karazek :

Le questionnaire de Robert Karazek est un questionnaire d'évaluation collective du bien être au travail qui permet d'évaluer globalement la santé mentale au sein d'une structure sur la base de 3 éléments qui sont : l'autonomie décisionnelle, la demande psychologique et le soutien social. Ces trois éléments combinés permettent de donner une évaluation chiffrée du degré de stress dans une unité. Une situation de travail est génératrice de stress si elle associe des exigences élevées au niveau du travail, peu ou pas de contrôle sur son travail et 1 soutien social faible de la part de l'équipe ou de la hiérarchie.

Le SNES-FSU demande que l'analyse et le bilan de cette enquête à venir **soient largement communiqués** aux personnels de la centrale puis que des conclusions en soient tirées et incluses dans le plan de prévention. D'une manière plus générale le SNES-FSU sera attentif aux résultats du plan de prévention dans la présentation qui devra en être faite en CHSCT. Il serait par ailleurs souhaitable que l'enquête stress puisse être étendue aux personnels des établissements de l'étranger à gestion directe ou conventionnés.

## 6. Mission Laïque Française : commission consultative paritaire

Une commission centrale paritaire s'est tenue mercredi 25 septembre au siège de la MLF. Le bilan du recrutement 2013 et des contestations de notation administrative étaient à l'ordre du jour.

## Bilan du recrutement 2012-2013

Dans le détail, par statuts d'établissements en 2013 :

	EE	MLF (EPR)	OSUI	(*) ADHERENTS + COOPERATION	TOTAL
Chefs d'établissement		7		1	8
Administratifs		2			2
CPE					
Professeurs des écoles	34	18	8	6	66
Instituteur					
PEGC		1			1
Certifiés	11	12	12	7	42
Agrégés	1	1	1	7	10
PLP	1				1
MA	2 (certifiés du secteur privé)				2
RETRAITE					
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>41</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>132</b>

Service de la pédagogie

Dont : 17 couples en EE - 5 couples dans le réseau MLF (EPR) - 1 couple dans le réseau OSUI - 3 couples dans le réseau ADHERENT.

(\*) ANGOLA : 1 certifié, ARABIE SAOUDITE/Djeddah : 4 PE, 4 certifiés - CHINE, Zuhai (IFC) : 1 agrégé - Etats-Unis/Houston : 2 PE, 2 certifiés, 4 agrégés - GABON, Libreville (lycée national Léon Mba) : 2 agrégés.

Sur les 132 recrutements en 2013 :

- 15 mutations internes ;
- 5 transformations de postes locaux en postes de détachés ;
- 1 transformation de poste DGM en poste Mlf ;
- 111 nouveaux.

**Réintégrations au 01 septembre 2013**

	Personnels du 1 <sup>er</sup> degré	Personnels du 2 <sup>nd</sup> degré	TOTAL
Réseau EE	22	13	35
Réseau MLF	14	12	26
Réseau OSUI	4	13	17
Réseau ADHERENT et COOPERATION	4	6	10
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>88</b>

- 1 départ à la retraite dans le réseau OSUI
- 1 départ à la retraite dans le réseau Mlf

Les représentants de la FSU sont intervenus sur la **transparence des procédures de recrutement**. Des candidats sont sélectionnés alors qu'ils ne figuraient pas dans la liste des classés. La direction de la MLF répond que certains postes restent non pourvus à la fin du mouvement. Les candidats dont les demandes n'avaient pas été traitées au-delà de leur 5<sup>ème</sup> vœu sont alors rappelés et positionnés sur ces postes. La MLF s'engage à informer les représentants des personnels de l'évolution du recrutement après la CCP. Nous avons fait remarquer que la MLF se prive de l'opportunité de pourvoir tous ses postes du fait de la procédure des entretiens, qui prennent un temps considérable. Dans l'intervalle, les candidats se sont désistés et beaucoup ont accepté un poste à l'AEFE. **Une raison supplémentaire de nous écouter lorsque nous rappelons notre opposition au principe des entretiens.**



## Calendrier prévisionnel du recrutement 2013-2014.

- 13 novembre : renouvellement et fins de missions
- 12 mars : CCP recrutement

### Contestation de notations administratives

Cette procédure est assez nouvelle à la MLF. **Il s'agit d'un droit des personnels qui a été conquis par le SNES et le SNUipp. Cette année encore, nos interventions ont permis de relever les notes et de revoir les appréciations des personnels qui avaient demandé un recours auprès de la MLF.**

Cette CCP a été l'occasion d'évoquer des questions d'ordre plus générales, concernant la situation des personnels et la politique de la MLF. Vous en trouverez le compte-rendu sur notre site hors de France au lien suivant : <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article238>

## 7. La FSU reçue par le Sénateur Yung

La FSU reçue par le sénateur Yung

Les organisations syndicales représentatives à l'AEFE ont été reçues le vendredi 27 juin par Richard Yung, rapporteur spécial de la mission "Action extérieure de l'Etat.". Le SNES et le Snuipp étaient reçus conjointement. Le sénateur des Français de l'étranger souhaitait recueillir, leur expertise quant aux conditions de détachement des personnels à l'étranger. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du rapprochement de la tutelle avec le Ministère de l'Education nationale, préconisé par la commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger qui s'est déroulée au printemps dernier.

Outre cette question, nous avons abordé un certain nombre de points. Nous avons ainsi porté à la connaissance du sénateur, la mission donnée au Conseiller d'Etat Lamy d'examiner la possibilité de suppression des 3 mois de disponibilité pour les résidents à recrutement différé ("faux résidents") et notre souhait d'une avancée rapide du dossier. Le SNES a particulièrement insisté sur la nécessité de traduire à l'étranger la volonté présidentielle de priorité à l'éducation. Nous avons aussi rappelé que l'augmentation de la dotation de l'Etat était essentielle pour répondre aux besoins criants de l'AEFE et de ses personnels (postes de résidents financés aujourd'hui par les familles, charge patronale qui pèse sur l'AEFE ...). Nous avons aussi alerté le sénateur sur la situation particulièrement inquiétante des 600 TNR (premier et second degré) qui, plafond de l'emploi oblige, n'ont aujourd'hui que peu d'espoirs d'être résidentialisés. **Le sénateur s'est engagé à demander le transfert (reconductible sur 4 ans) de 100 à 150 supports sur les 8000 postes supplémentaires inscrits au budget 2014 de l'Education nationale vers l'AEFE afin de résorber les TNR.**

## 8. Recrutement Wallis et Futuna - rentrée de février 2014

Déclaration SNES - FPMN du 1er octobre 2013

Le SNES souhaiterait avoir un bilan du précédent recrutement concernant notamment les postes non pourvus lors de la FPMN du 26 septembre dernier [2 postes en documentation, 2 postes en Espagnol, 1 poste en éducation musicale]. Ces postes ont-ils été pourvus par des titulaires de la discipline ?

Depuis plusieurs années maintenant, on constate une désaffection des candidats pour aller enseigner dans cette collectivité d'outre-mer. En effet, dans certaines disciplines, le nombre de candidats ne dépasse pas l'unité. Lire la suite de l'article sur le site hors de France au lien suivant : <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article233>

Les capacités et barres à la suite de l'article sur le site en document joint.

## 9. Postes à profil particulier en Nouvelle-Calédonie - rentrée 2014

Le bulletin n°36 du 3 octobre 2013 indique les modalités de candidatures à un poste d'enseignants du second degré à profil particulier en Nouvelle-Calédonie pour la rentrée scolaire australe de février 2014. Voir la suite de l'article sur le site hors de France au lien suivant : <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article236>

## 10. Affectation en Andorre : année 2013-2014

La note de service n° 2013-140 portant sur les candidatures des postes dans les établissements d'enseignement français en Andorre pour la rentrée 2014 est parue au BO n°35 du 26 septembre 2013.

Les personnels retenus sont affectés dans la Principauté d'Andorre sans limite de durée. Lorsque les collègues souhaitent quitter l'Andorre, ils peuvent retourner dans leur académie d'origine.

Personnels concernés Tous les personnels titulaires ou stagiaires susceptibles d'être titularisés au 01/09/2014 des différentes catégories de personnels de l'enseignement public relevant du MEN peuvent être candidats.

La totalité de l'article se trouve sur le site hors de France au lien suivant : <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article232>

Patrick SOLDAT  
Secrétaire national chargé  
des questions hors de France et des COM  
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,  
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD, Edmond PORRA  
Membres du Secteur Hors de France.  
PS/AD/RF/HN/LP/EP